



ETF Section rail – Personnel de la maintenance

Revendications de l'ETF en relation avec la révision de l'ordonnance ECM

L'ETF demande qu'avec la nouvelle version de l'ordonnance ECM (EU-VO 445/2011) de la Commission européenne, les standards minimaux de qualification du personnel de maintenance pour les véhicules sur rail et les éléments relevant de la sécurité soient réglés de manière uniforme dans la Communauté. Le projet présenté doit être complété dans ce sens.

Les différents systèmes de gestion de la sécurité existants (SMS) ne suffisent pas. Nous considérons qu'il est nécessaire de définir les qualifications minimales nécessaires du personnel de manière uniforme et transparente dans toute l'Europe et de fixer la manière dont les qualifications doivent être documentées.

- Le bon fonctionnement des installations relatives à la sécurité ne peut être assuré que si le personnel de maintenance a la formation adéquate avec certification.
- Lorsque les mêmes véhicules sur rail sont utilisés pour le travail dans différents sites et dans différents pays, il faut s'assurer et pouvoir vérifier que du personnel qualifié soit engagé pour ce genre d'activités à ces endroits. Pour cela il faut définir des qualifications minimales uniformes pour toute l'Europe et les justificatifs correspondants.
- La définition et la documentation uniformes de qualifications pour la maintenance des véhicules simplifie le transfert de personnel d'une entreprise à une autre (et d'un pays à un autre). Ceci donne également accès à un marché du travail uniforme dans toute l'Europe dans le domaine ferroviaire.

L'ordonnance doit également régler la manière de reconnaître les connaissances acquises et les expériences du personnel concerné.

L'ordonnance doit fixer les conditions et la procédure pour la certification de tout le personnel de la maintenance des véhicules sur rail et de leurs composants dans le système ferroviaire européen.

Les éléments relatifs à la sécurité concernant les véhicules sur rail et les standards minimaux de qualification du personnel doivent être absolument réglés communément.

Zurich, 16 janvier 2019
Werner Schwarzer

Président du groupe consultatif du personnel de la maintenance